

LE 2000

« L'être humain seul importe, la technique et le capital ne sont qu'à son service »

Au sommaire

1 / MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

2 / ÉTATS FINANCIERS

9 / MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

CONDITION FÉMININE

10 / BILLET

CODE DE SÉCURITÉ DES TRAVAUX

11 / AVANTAGES SOCIAUX

12 / BABILLARD



JOURNAL PROVINCIAL / Volume 40, n° 2 / Juillet 2014
MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Travailler ensemble pour notre mieux-être commun

Nancy Rail, présidente et Suzanne Robert, secrétaire générale

Déjà deux mois depuis le changement de garde à la présidence de votre section locale. On peut d'ores et déjà affirmer que l'intégration est réussie et que le duo formé par vos officières provinciales annonce un dynamique tandem pour les années à venir.

Cette courte période nous a déjà permis de poser différentes actions afin de favoriser des contacts privilégiés, entre autres :

- ♦ Visite des bureaux régionaux (Montmorency, Siège social, Manic et Mauricie) et rencontres avec les membres.
- ♦ Interventions rapides et réponses aux questions concernant certaines modifications des conditions de travail. Chaque rencontre a été grandement appréciée, les membres en redemandent !
- ♦ Des pistes de solution sont à l'étude en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de travail dans les centres d'appels. C'est à suivre...
- ♦ Appels directs, contacts directs, réactions réfléchies et concertées dans les demandes d'interventions, respect de la structure et organisation d'un réseau de communication efficace. Le tout obéissant aux règles de nos statuts et la pratique d'un syndicalisme ouvert et moderne, basé sur des actions concrètes au quotidien.

L'implication, l'engagement, le travail d'équipe sont des valeurs essentielles attachées à nos fonctions d'officières provinciales. Ces fonctions nous les exerçons avec la passion qui nous anime toutes les deux depuis toujours.

Passion du travail bien fait certes, mais aussi accessibilité, droiture, franchise, ouverture, consultation, communication, et bien sûr, la fierté de représenter nos membres au grand complet ! Le tout dans le respect évidemment. En effet, à l'aube du 50^e anniversaire de notre section locale, nous nous devons de poursuivre les efforts de celles et ceux qui nous ont précédés et qui nous ont donné les conditions de travail que nous avons aujourd'hui. Car ne l'oublions pas, c'est au prix de luttes parfois féroces et grâce à la solidarité syndicale que nous avons la capacité de vivre dans la dignité et de nous épanouir individuellement dans nos quotidiens à toutes et tous.

Sommes-nous vraiment des privilégié-e-s et des « gras durs » comme le prétendent certains ? Non, nous ne le croyons pas, ce que nous avons, nous l'avons obtenu par la négociation, et ce, de plein droit. Par ces gains et ces améliorations de nos conditions de travail, c'est toute la société que nous tirons vers le haut.

Sur ce, profitez bien de vos vacances cet été, prenez le temps de partager de bons moments avec votre famille et ceux que vous aimez...



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans

le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Il n'a pas été possible de vérifier l'intégralité des cotisations syndicales de façon satisfaisante car celles-ci sont calculées par l'employeur. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes du Syndicat et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux cotisations syndicales et à l'actif net.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le « *Fondement de l'opinion avec réserve* », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ, au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Laval, 11 avril 2014

*Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur, CGA

LE RAPPORT DES SYNDICS PROVINCIAUX

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013

Nous soussignés, les 2, 3 et 4 juin 2014, au siège social du Syndicat à Montréal, avons examiné et vérifié tous les livres comptables, toutes les pièces justificatives sur les revenus et dépenses ou tout autre document pertinent jugé nécessaire à notre enquête. Les états financiers annuels

de notre Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ, ont été vérifiés par Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson, société de comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Julie L'Heureux

Syndic élue pour trois ans
Région Siège social

Cindy Caouette

Syndic élue pour deux ans
Région Saint-Laurent

Martin Dubé

Syndic élu pour un an
Région Richelieu



Le SCFP 2000 est maintenant présent sur Facebook et Twitter! Joignez-vous à ces groupes et partagez votre opinion.

Bilan au 31 décembre		2013	2012
		\$	\$
Actif	À court terme		
	Encaisse	437 232	357 749
	Placements temporaires (note 3)	48 589	1 079 724
	Débiteurs (note 4)	<u>213 499</u>	<u>238 880</u>
	<i>Sous-total</i>	699 320	1 676 353
	Placements à long terme (note 5)	1 581 816	517 840
	Immobilisations corporelles (note 6)	26 145	22 287
Immobilisations incorporelles (note 7)	75 610	61 762	
Autres actifs	37 782	39 499	
Total	2 420 673	2 317 741	
Passif	À court terme		
	Créditeurs (note 9)	527 030	730 281
	Libérations perçues d'avance	<u>107 142</u>	-
	<i>Sous-total</i>	634 172	730 281
Libérations perçues d'avance	<u>107 142</u>	-	
<i>Sous-total</i>	741 314	730 281	
Actif net	Investi en immobilisations corporelles	101 755	84 049
	Affecté au fonds de défense	527 202	678 955
	Non affecté	<u>1 050 402</u>	<u>824 456</u>
<i>Sous-total</i>	1 679 359	1 587 460	
Total	2 420 673	2 317 741	

Flux de trésorerie au 31 décembre		2013	2012
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		91 899	35 396
Élément n'affectant pas la trésorerie			
Dotation aux amortissements corporelles et incorporelles		<u>29 686</u>	<u>45 923</u>
<i>Sous-total</i>		121 585	81 319
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Débiteurs		25 381	5 301
Frais payés d'avance		-	40 000
Autres actifs		1 717	1 718
Créditeurs		(203 251)	148 904
Libérations perçues d'avance		<u>214 284</u>	-
<i>Sous-total</i>		38 131	195 923
Total		159 716	277 242
Activités d'investissement			
Acquisition de placements		(32 841)	(20 906)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(47 392)	(59 358)
Total		(80 233)	(80 264)
Augmentation de la trésorerie et équivalent de trésorerie		79 483	196 978
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice		357 749	160 771
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice		437 232	357 749

LES ÉTATS FINANCIERS

Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre	2013	2012
Produits	\$	\$
Cotisations syndicales	3 427 041	3 755 176
Frais d'adhésion	279	489
Intérêts	39 875	33 405
Libération - Jours en banque - Hydro-Québec	44 677	19 905
<i>Sous-total</i>	3 511 872	3 808 975
Charges		
Affiliations SCFP, FTQ, SCFP-Québec et FTQ régionale	1 435 630	1 624 655
Per capita - Annexe A	453 301	613 382
Salaires, libérations et dépenses (officiers et employé-e-s)	605 169	636 082
Comité exécutif	81 690	75 360
Comité d'évaluation	3 617	11 502
Comité de négociation	64 298	67 256
Comité de santé et sécurité	18 072	24 324
Comité d'information	34 691	46 027
Comité de la condition féminine	5 038	4 165
Comité des changements technologiques	1 167	787
Autres comités	(19 781)	149 796
Fonds de défense (note 11)	151 753	(374 297)
Arbitrages et griefs	165 454	206 158
Congrès et colloques	17 449	201 297
Frais de bureau	161 811	171 266
Contribution - Centre communautaire (note 10)	122 949	141 199
Loyers et services	9 995	10 247
Assurances	9 710	10 268
Frais légaux et vérification	63 415	102 209
Dépenses des syndicats	4 859	5 973
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	29 686	45 923
<i>Sous-total</i>	3 419 973	3 773 579
Excédent des produits sur les charges	91 899	35 396

Évolution de l'actif net au 31 décembre	Investi en	Affecté au	Non	2013	2012
	immobi- lisations corporelles	fonds de défense	affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	84 049	678 955	824 456	1 587 460	1 552 064
• Excédent des produits sur les charges	(29 686)	(151 753)	273 338	91 899	35 396
• Investissement en immobilisations corporelles	47 392	-	(47 392)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	101 755	527 202	1 050 402	1 679 359	1 587 460

Notes complémentaires - 31 décembre 2013

Note 1 Statuts constitutifs et nature des activités

Le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ est accrédité en vertu du Code du travail de la province de Québec. Le Syndicat n'est assujéti à aucun impôt sur le revenu. Il détient une charte du Syndicat canadien de la fonction publique depuis le 15 décembre 1966 et, de ce fait, est affilié au Congrès du travail du Canada.

Note 2 Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la Direction

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la Direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Cotisations syndicales

Les cotisations syndicales sont constatées à titre de produit lorsqu'elles sont prélevées sur les salaires des membres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les périodes indiquées ci-dessous.

	Méthodes	Périodes
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et la période indiquée ci-dessous.

	Méthode	Période
Développement informatique	Linéaire	3 ans

Autres actifs

Les autres actifs représentent des sommes déboursées pour acquitter des loyers futurs et sont amortis sur la durée du bail (25 ans).

Flux de trésorerie

La politique du Syndicat consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Notes complémentaires					
Note 3				2013	2012
	Placements temporaires			\$	\$
	+ Épargne rachetable Desjardins 0,65 % échéant le 2 août 2014			48 589	-
	+ Épargne à rendement progressif 2,60 % échu en 2013			-	1 031 747
	+ Épargne rachetable, 1,25 % échu en 2013			-	47 977
Total			48 589	1 079 724	
Note 4				2013	2012
	Débiteurs			\$	\$
	Cotisations syndicales			123 142	134 534
	Intérêts			5 084	7 302
	Autres			85 273	97 044
Total			213 499	238 880	
Note 5				2013	2012
	Placements à long terme			\$	\$
	+ Épargne à terme, 1,60 % échéant le 8 octobre 2015			1 058 572	-
	+ Épargne à rendement progressif (5 ans) 2,00 %, échéant le 3 novembre 2016			323 244	317 840
	+ 20 000 parts permanentes de la Caisse d'Économie d'Hydro-Québec d'une valeur unitaire de 10 \$. Le taux de rendement est déterminé par votation à l'assemblée des membres			200 000	200 000
Total			1 581 816	517 840	
Note 6	Immobilisations corporelles	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
		\$	\$	\$	\$
	Mobilier de bureau	288 120	282 476	5 644	7 062
	Matériel informatique	307 666	290 518	17 148	10 530
	Améliorations locatives	132 392	129 039	3 353	4 695
Total	728 178	702 033	26 145	22 287	
Note 7	Immobilisations incorporelles	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
		\$	\$	\$	\$
	Développement informatique	157 289	81 679	75 610	61 762
Au 31 décembre 2013, un montant de 75 610 \$ correspond à des travaux de développement d'une nouvelle version des programmes de gestion syndicale qui ne sont pas encore mis en service et en conséquence non amortis.					

Notes complémentaires																																
Note 8	Facilités de crédit Le Syndicat possède deux cartes de crédit dont les limites s'élèvent au montant maximal de 60 000 \$ portant intérêt au taux de 10 %.																															
Note 9		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">2013</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">2012</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #0056b3; color: white;">Créditeurs</th> <th style="text-align: center;">\$</th> <th style="text-align: center;">\$</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Libérations</td> <td style="text-align: right;">51 851</td> <td style="text-align: right;">114 367</td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs</td> <td style="text-align: right;">99 393</td> <td style="text-align: right;">160 448</td> </tr> <tr> <td>SCFP</td> <td style="text-align: right;">375 786</td> <td style="text-align: right;">452 483</td> </tr> <tr> <td>Somme à remettre à l'État</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: right;">2 983</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">527 030</td> <td style="text-align: right;">730 281</td> </tr> </tbody> </table>		2013	2012	Créditeurs	\$	\$	Libérations	51 851	114 367	Fournisseurs	99 393	160 448	SCFP	375 786	452 483	Somme à remettre à l'État	-	2 983	Total	527 030	730 281									
	2013	2012																														
Créditeurs	\$	\$																														
Libérations	51 851	114 367																														
Fournisseurs	99 393	160 448																														
SCFP	375 786	452 483																														
Somme à remettre à l'État	-	2 983																														
Total	527 030	730 281																														
Note 10	Contribution - Centre communautaire Le Syndicat exerce une influence notable sur le Centre communautaire des syndiqués et syndiquées d'Hydro-Québec, en vertu de la présence d'un administrateur au sein du conseil d'administration de celui-ci. Le Centre communautaire a été créé pour défendre et promouvoir les intérêts des membres par la promotion du développement social, culturel et économique. Le Centre détient principalement un immeuble ayant une valeur comptable nette de 1 952 072 \$, dans lequel le Syndicat y loge son siège social. Au cours de l'exercice la contribution du Syndicat au fonctionnement du Centre s'est élevée à 122 949 \$ (141 199 \$ en 2012).																															
Note 11	Le Syndicat a eu recours au Fonds de défense au cours de l'exercice.																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">2013</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">2012</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #0056b3; color: white;">Fonds de défense</th> <th style="text-align: center;">\$</th> <th style="text-align: center;">\$</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Campagne de publicité</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: right;">(586 612)</td> </tr> <tr> <td>Services professionnels</td> <td style="text-align: right;">14 505</td> <td style="text-align: right;">52 094</td> </tr> <tr> <td>Salaires</td> <td style="text-align: right;">100 150</td> <td style="text-align: right;">105 434</td> </tr> <tr> <td>Repas</td> <td style="text-align: right;">6 362</td> <td style="text-align: right;">3 756</td> </tr> <tr> <td>Transport</td> <td style="text-align: right;">13 460</td> <td style="text-align: right;">22 730</td> </tr> <tr> <td>Hébergement</td> <td style="text-align: right;">7 454</td> <td style="text-align: right;">16 472</td> </tr> <tr> <td>Autres frais</td> <td style="text-align: right;">9 822</td> <td style="text-align: right;">11 829</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">151 753</td> <td style="text-align: right;">(374 297)</td> </tr> </tbody> </table>		2013	2012	Fonds de défense	\$	\$	Campagne de publicité	-	(586 612)	Services professionnels	14 505	52 094	Salaires	100 150	105 434	Repas	6 362	3 756	Transport	13 460	22 730	Hébergement	7 454	16 472	Autres frais	9 822	11 829	Total	151 753	(374 297)
	2013	2012																														
Fonds de défense	\$	\$																														
Campagne de publicité	-	(586 612)																														
Services professionnels	14 505	52 094																														
Salaires	100 150	105 434																														
Repas	6 362	3 756																														
Transport	13 460	22 730																														
Hébergement	7 454	16 472																														
Autres frais	9 822	11 829																														
Total	151 753	(374 297)																														
Note 12	Engagements Baux Le Syndicat cautionne des baux pour ses huit bureaux en région. Pour certains baux, le Syndicat a l'option de conclure l'acquisition effective des lieux loués sans autre paiement au propriétaire de l'immeuble dans la mesure où les sommes dues en vertu du bail ont été entièrement acquittées. Location d'un photocopieur Le Syndicat s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur échéant en août 2019. Les loyers minimaux futurs totalisent 27 852 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices.																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">\$</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td style="text-align: right;">4 642</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td style="text-align: right;">5 064</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td style="text-align: right;">5 064</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td style="text-align: right;">5 064</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td style="text-align: right;">5 064</td> </tr> </tbody> </table>		\$	2014	4 642	2015	5 064	2016	5 064	2017	5 064	2018	5 064																		
	\$																															
2014	4 642																															
2015	5 064																															
2016	5 064																															
2017	5 064																															
2018	5 064																															

Notes complémentaires

Note 13 Instruments financiers

Risque de crédit

Le Syndicat est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. Les cotisations syndicales et autres débiteurs ont été reçus peu après la fin de son exercice financier.

Risque de taux d'intérêt

Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses épargnes à rendement progressif à taux d'intérêt fixe ainsi que ses parts permanentes. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le Syndicat à un risque de juste valeur. Les placements viennent à échéance en novembre 2016.

Le Syndicat est également exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses cartes de crédit. Les soldes dus sur les cartes de crédit sont toujours remboursés dans les délais prescrits.

Note 14 Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

Per Capita - Annexe A

	2013	2012
Régions	\$	\$
Abitibi-Témiscamingue	23 302	40 248
Annexe	17 260	36 300
Baie-James	6 826	3 394
Laurentides	66 384	80 858
Maisonneuve	24 143	36 397
Manicouagan	24 633	35 060
Matapédia	30 806	46 842
Mauricie	30 055	37 681
Montmorency	56 135	66 193
Richelieu	74 581	91 022
Saguenay	21 832	21 852
Siège social	41 658	62 955
Saint-Laurent	35 686	54 580
Total	453 301	613 382

Vous avez un article à nous proposer ?

Nous sommes toujours à la recherche de cas vécus, de sujets, de primeurs, d'exclusivités, d'idées neuves et rafraîchissantes.

Faites-nous parvenir vos textes, il nous fera plaisir de les publier !

Aidez-nous à faire du journal un outil qui donne l'heure juste sur la réalité vécue par l'ensemble de nos membres afin qu'il nous ressemble et nous rassemble...

Pour que ce soit NOTRE journal !





Éthique et rigueur

Après une année bien remplie, le temps est venu de dresser un portrait de notre situation financière. Comme vous le savez, les réorganisations de l'employeur ont fait en sorte que le 2000 a perdu des emplois... Malgré tout, nous avons réussi à maintenir nos finances en santé, et ce, sans diminuer le service aux membres, notre priorité. Pour ce faire, différents moyens ont été mis en place afin de stabiliser notre situation financière, dont entre autres, la renégociation de plusieurs de nos contrats de service (reprographie, entretien, etc.) afin d'en faire baisser les coûts. Dans cette démarche continue de réduire nos frais, nous étudions aussi d'autres scénarios incluant le réaménagement de nos structures pour en améliorer l'efficacité tout en réduisant la facture. En effet, en juin dernier, un comité de réorganisation a été mandaté pour revoir notre mode de fonctionnement, et ce, dans le but d'éviter de nous placer dans une situation financière peu souhaitable. Aux termes de cette analyse, un rapport sera présenté aux membres du CEP et éventuellement au prochain congrès en 2015.

Entre-temps, afin de continuer dans la même ligne de pensée, nous devons miser sur une technologie informatique d'appoint afin de permettre à chacun de travailler le plus efficacement possible. À cette fin, nous procédons actuellement à la mise à niveau de nos outils informatiques. À prime abord, cela peut sembler être une dépense, mais dans le contexte actuel, à moyen et long terme, il s'agira plutôt d'une économie, puisque cette mise à jour permettra la diminution de plusieurs déplacements, et ce, tout en ayant accès à notre système de gestion syndicale. Pensons seulement aux conférences en ligne que nous sommes maintenant en mesure de tenir et qui n'engendrent aucuns frais supplémentaires.

Même si ce tableau semble prometteur, nous devons demeurer vigilant-e-s et gérer nos dépenses rigoureusement. Notre objectif; respecter les besoins des membres actuels et à venir. Dans cette optique, la saine gestion de nos avoirs est primordiale pour assurer la pérennité de la section locale 2000, notre Syndicat à toutes et à tous.

SUZANNE ROBERT
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

CONDITION FÉMININE

Concours Chapeau, les filles!

Pour la vice-présidente de la FTQ, Louise Mercier : « Une initiative comme celle-là, qui encourage les femmes à se tourner vers une profession ou un métier traditionnellement masculin, n'est pas monnaie courante. Cette année, la FTQ offre trois **prix Équité** de 2 000 \$ chacun pour la formation professionnelle, qui seront remis à des femmes qui ont connu la précarité d'emploi et qui ont décidé de défoncer les portes des châteaux forts masculins. »

La FTQ offre également en commandite annuelle une somme de 5 000 \$ afin de soutenir la promotion du concours partout au Québec, dans les écoles, les collèges et les universités. Cette année, 13 cérémonies régionales ont eu lieu à travers le Québec, précédant le Gala national qui aura lieu à l'Assemblée nationale.

Les lauréates à l'honneur

« Rien ne vaut la réalisation de rêves. Je félicite les lauréates et salue leur détermination, dit Louise Mercier. Elles ont osé sortir des sentiers battus, elles donnent l'exemple à d'autres et font avancer la société. Quant aux emplois traditionnellement féminins, il faut continuer à tout faire pour les valoriser, pour améliorer les conditions de travail et les salaires, et pour y accroître la syndicalisation. »

Le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, responsable politique du dossier, souligne « Il nous reste donc beaucoup de travail à abattre si l'on veut arriver, un jour, à instaurer la pleine égalité économique entre les femmes et les hommes. L'histoire syndicale montre que les grands acquis sociaux ont été obtenus à force de luttes et de solidarité. L'atteinte de l'égalité homme-femme, j'en suis certain, s'inscrira un jour dans cette histoire. »



Vous déménagez ? N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse.

Période estivale rime souvent avec déménagement. S'il s'agit de votre cas, nous vous rappelons qu'il est important de faire votre changement d'adresse, via Intranet, dans votre « Espace personnalisé » ou par l'entremise de votre commis des Ressources humaines. À la prochaine période de paie, Hydro-Québec nous fera parvenir vos nouvelles coordonnées.

Si vous êtes sans emploi ou n'avez pas accès à l'Intranet, veuillez nous faire parvenir votre changement à : bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca.

Le choix des mots...

Comment faire avaler une pilule plus facilement de nos jours...? Hé bien, en l'enrobant d'un peu de sucre ou en lui donnant une belle couleur vive qui donne envie de la croquer. Il en va de même des mots, des expressions que nous utilisons, il y a des modes, des tendances. On ne dit plus d'une personne qu'elle est « grosse », mais qu'elle est ronde ou bien enveloppée, au pire en surcharge pondérale!!! Les immigrants sont devenus des minorités visibles, des ethnies, les pays pauvres, des pays en voie de développement ou des pays émergents...

Ces manipulations du langage on s'en accomode, elles ne font pas de mal et elles sont souvent plus neutres et moins péjoratives. D'autres trouvailles dans le même ordre d'idées sont moins heureuses. Quand une « frappe ciblée » est en fait le bombardement d'un village, que la mort d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, se résume à être des « dommages collatéraux », la manipulation du langage est ici plus tordue voire sinistre. On peut donc douter d'une intention, d'une volonté derrière le choix des mots...

Ces inventions langagières deviennent en fait une arme puissante pour faire passer une idée qui, présentée plus réalistement susciterait la désapprobation.

Plus près de nous, le gouvernement du Québec avec sa « réingénierie de l'état » (hein?) comprendre plutôt « *sabrons dans les dépenses publiques* », son « *exploration énergétique* » (puits de pétrole, gaz de schiste...), la chartre des valeurs qui devient finalement de la laïcité, les « *paradis fiscaux* » qui ressemble plutôt à l'enfer des contribuables ordinaires, et combien d'autres encore? Inventer des mots, des expressions...pour mieux duper?

À Hydro-Québec on ne fait pas exception et on suit la tendance... La refonte des gestes administratifs (terme inoffensif à première vue) s'est conclue par la perte de centaines d'emplois. L'utilisation à outrance de l'anglicisme « *efficience* » en est une autre preuve, plus que l'efficacité, l'efficience suggère que les ressources sont bien utilisées (c'est subjectif, je sais) ce que l'employeur traduit par « *se faire au moindre coût* », donc étrangement encore... presque uniquement par des coupures de postes. On voit bien là le pouvoir des mots et de la signification qu'on leur donne...

Rendre beau, embellir ne rend pas plus vrai...

Richard Gauthier

CODE DE SÉCURITÉ DES TRAVAUX

Un retour au code de sécurité des travaux

François Bégin, responsable provincial du code de sécurité des travaux

François Bégin est, entre autres, un ancien membre du comité code de sécurité des travaux qui a participé à l'actualisation et au déploiement de la 5^e édition du code de sécurité des travaux en 2008. Comme le temps est déjà venu de passer au déploiement d'une nouvelle édition, on a pensé à lui et à l'expérience qu'il détient dans le domaine pour prendre part aux différentes rencontres qui auront lieu à ce sujet et pour vous représenter dorénavant en ce qui concerne l'ensemble des activités couvertes par le CDST. Bienvenue François!

Un peu d'histoire

Anciennement appelé comité d'actualisation du code de sécurité des travaux il a débuté ses travaux en septembre 2000. Le but, modifier les textes de l'édition 1995 et intégrer les gens de la section locale 2000 ayant à travailler avec le code de sécurité des travaux (Exemple : Inspecteur-trice basse et moyenne tension, inspecteur-trice civil-e, inspecteur-trice de barrages, etc...).

Par la suite, ce dernier s'est transformé en comité du code de sécurité des travaux. Dans les deux cas, les membres proviennent des trois sections locales 957 (3 membres), 1500 (3 membres) et 2000 (2 membres) avec des représentant-e-s de la partie patronale en Distribution, TransÉnergie et Production.

CDST 6^e édition en bref

Date d'entrée en vigueur : 4 mai 2015.

Formation pour les chapitres Centrales, Distribution, Lignes de transport et Postes en classe traditionnelle.

Initiation/rappel des initié-e-s : du 15 septembre 2014 au 31 janvier 2015.

Qualification/rappel des qualifié-e-s : du 5 janvier au 1^{er} mai 2015.

Une présentation rappelant les principaux changements de la 6^e édition sera diffusée par les gestionnaires le plus près possible de la date de mise en vigueur de cette nouvelle édition.



Des changements

John Neil Brown, responsable provincial du comité des avantages sociaux

Assurances Croix Bleue (Carte de paiement direct)

Au début juillet, vous devriez avoir reçu votre carte de paiement direct. En effet, les personnes bénéficiant de la Croix Bleue n'acquitteront dorénavant que la partie non remboursable en pharmacie.

Employé-e-s avec plan monoparental ou familial

Très important : si ce n'est pas déjà fait, inscrire vos personnes à charge pour votre carte médicaments dans le libre service HQ à « Mon espace personnalisé ». Les informations vont être transmises aux assureurs Croix bleue et SSQ pour l'assurance dentaire.

Employé-e-s avec plan individuel

Si vous n'avez pas de personnes à charge, vous n'avez pas de modifications à faire.

Autres modifications en vigueur au 1^{er} juillet

Hausse du maximum par visite pour certains professionnels de la santé visés par le régime : le maximum remboursable passe de 35,00 \$ à 50,00 \$, après la franchise et la coassurance.

Le maximum augmentera de 1,00 \$ par année pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Il sera maintenu à 54,00 \$ par la suite.

Assurance vie collective de base et assurance vie collective complémentaire

Depuis le 9 juin, vous avez le choix d'apporter des changements à votre assurance vie de base et complémentaire. Ces changements seront en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2014.

Vous pouvez apporter des changements de l'ordre de 4 à 5 fois votre salaire pour l'assurance complémentaire et maintenir celle-ci jusqu'à 65 ans.

De plus, vous pouvez obtenir une protection pour votre conjoint jusqu'à concurrence de 150 000 \$ (1 à 15 tranches de 10 000 \$) assortis d'une protection de 10 000 \$ pour chacun de vos enfants à charge. La protection cessera à 65 ans avec possibilité de transformation en assurance individuelle.

Si vous désirez faire des changements à vos protections d'assurance vie, utilisez « Mon espace personnalisé » à compter du 9 juin 2014 ou communiquez avec le Centre d'appels – Retraite et assurances (CARA) au 514-289-5252 options 4-1-4 ou la ligne sans frais 1-877-289-5252 options 4-1-4.

Régime de retraite d'Hydro-Québec

Vous avez été plusieurs à poser des questions sur votre relevé personnalisée du régime de retraite.

Plusieurs ont constaté que la valeur actuarielle du montant en cas de départ, payable au 31 décembre 2013, a diminué, et ce, même avec un an de participation de plus au régime. Cette baisse actuarielle est due au taux d'intérêt qui a augmenté de 2,4 % à 3,00 % et a permis au fonds d'avoir plus de rendements pour remplir ses obligations avec moins d'actifs. La valeur actuarielle est fournie à titre indicatif seulement.

Le régime à prestation déterminée est un contrat entre les travailleurs et l'employeur qui cotisent un montant dans le but de procurer une rente aux travailleurs. Le montant de la rente est fixé d'avance et les risques du régime sont assumés entièrement par l'employeur.



Bonnes vacances à toutes et à tous de la part de l'équipe du 2000!

**BABILLARD**

Attention aux faux communiqués !

Dernièrement, il a été porté à notre attention que des communiqués imitant la mise en page et les couleurs de notre section locale circulent dans les locaux d'Hydro-Québec.

En aucun temps nous endossons ces communiqués et les informations qu'ils contiennent. Tous nos communiqués sont bien identifiés avec notre logo et sont toujours publiés sur la page d'accueil de notre site Internet et sur notre page Facebook.

Si vous voyez à nouveau ce genre de communiqué, nous vous demandons de les retirer et d'aviser un officier de votre région afin que nous puissions faire le suivi nécessaire.

Une nouvelle publication de la FTQ



Une publication qui porte sur l'intégration des personnes immigrantes en milieu de travail voit le jour au service de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ.

Intitulée « D'ici et d'ailleurs », cette publication aborde les différents enjeux de l'intégration des personnes immigrantes et présente les formations et les services offerts par la FTQ.

Chaque numéro offre une vitrine sur la réalité des syndicats affiliés qui est alimentée par les membres du comité pour l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ.

D'ici et d'ailleurs sera publiée deux fois par année, soit à l'automne et au printemps. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour vous procurer des exemplaires, communiquez avec Line Bolduc au 514 858-4410 ou au lbolduc@ftq.qc.ca.

Journée mondiale de l'énergie durable pour tous



Richard Perreault
Crédit photo : Michel Chartrand

Dans le cadre de la Conférence de Montréal, l'ONG Droit à l'énergie SOS Futur a soumis aujourd'hui, à une haute personnalité de l'ONU Kandeh Yumkella, représentant spécial du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès du United Nations Sustainable Energy for All (SE4All) une demande pour la mise en place d'une Journée mondiale de l'énergie durable pour tous.

Cette demande a été faite par Richard Perreault, président de l'organisme, lors d'un séminaire sur le thème de l'accès à l'énergie organisé par la Conférence de Montréal.

Dans son texte présentant cette requête, Droit à l'Énergie souligne qu'à l'heure actuelle, 1,4 milliard d'humains n'ont pas encore accès à l'électricité.

L'ONG rappelle que « l'accès à l'énergie durable est un facteur de croissance et de développement humain et que tous les spécialistes font consensus sur le fait que toutes les activités économiques et sociales dépendent de la fourniture d'une énergie durable ».

L'ONG propose que l'ONU, par le biais de son secrétaire général, « décide de consacrer une journée comme la Journée mondiale de l'énergie durable pour tous, à célébrer à partir de 2015 et jusqu'à ce que l'accès à l'énergie pour tous devienne une réalité. »

Cette journée serait consacrée à des activités concrètes en faveur de cet objectif et aussi à faire le point sur les avancées réalisées.

Droit à l'énergie SOS Futur (www.energiesosfutur.org) est basée à Paris et a pour mandat la défense et la promotion de l'énergie pour tous. Le président de l'ONG est aussi le président du Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec (SCFP 1500).

2000**JOURNAL PROVINCIAL**
Volume 40, n° 2 / Juillet 2014

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-es de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 3 700 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Présidente : Nancy Rail
Secrétaire générale : Suzanne Robert
Rédaction : Richard Gauthier
Montage et traitement de texte : François-Olivier Michaud
Révision : Danielle Gauron
Ginette Lessard
Carole Malboeuf

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au Syndicat des employé-es de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ
1010, rue de Liège Est
2^e étage, Montréal QC H2P 1L2
514 381-2000
bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Conception graphique : Anne Brissette
Impression :
Atelier Québécois Offset inc.
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Numéro de convention : 40005710